



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 19 mars 2024

Identification d'un premier cas de choléra à Mayotte

Dans un contexte d'épidémie de choléra en Union des Comores et en anticipation du risque d'introduction de la maladie à Mayotte, l'Agence Régionale de Santé de Mayotte, en lien avec la préfecture, présentait il y a plusieurs semaines son plan d'action permettant la détection et la prise en charge rapide de tout premier cas sur le territoire. L'identification d'un premier cas de choléra à Mayotte ce lundi 18 mars aura ainsi conduit l'ARS de Mayotte à déployer immédiatement les actions devant permettre de limiter les risques de diffusion de la maladie sur le territoire.

Une prise en charge rapide et sécurisée au Centre hospitalier de Mayotte

Ce lundi 18 mars, un cas suspect de choléra en provenance des Comores a été détecté à Mayotte grâce aux médecins du SAMU Centre 15. La personne a immédiatement été prise en charge au sein de la cellule « choléra » du Centre Hospitalier de Mayotte, afin de stabiliser son état de santé.

Une réponse immédiate afin d'endiguer tout risque épidémique

Dès réception du résultat positif et afin d'éviter toute diffusion de la maladie, l'ARS de Mayotte a mis en place des actions permettant d'interrompre immédiatement une potentielle transmission de la bactérie et son implantation sur le territoire. Dès lundi soir, une première équipe d'investigation médicale et paramédicale s'est rendue sur le lieu d'habitation du patient, afin d'identifier les cas contacts et co-exposés, et leur délivrer les premiers traitements. Une deuxième équipe a été déployée ce matin sur la zone, afin de procéder à la désinfection du foyer, conduire des analyses environnementales et diffuser les recommandations sanitaires aux personnes du voisinage. Ces équipes resteront sur place plusieurs jours, afin de suivre l'apparition d'éventuels symptômes.

La préfecture et l'ARS de Mayotte portent une attention toute particulière à la situation sanitaire locale, et appellent la population à observer les mesures d'hygiène (consommation d'une eau contrôlée, lavage des mains) devant permettre d'éviter toute acquisition ou transmission de la maladie. Toute évolution de la situation fera l'objet d'une communication prochaine et transparente.

Conduite à tenir

- Vous souffrez de diarrhées ET
 - vous revenez des Comores ou d'Afrique continentale depuis moins de 10 jours ;
 - OU vous avez été en contact étroit avec une personne revenant d'un de ces pays depuis moins de 10 jours ;
 - OU vous avez consommé des produits frais apportés des Comores dans les 10 jours.

OU

- Vous souffrez de diarrhées aqueuses aiguës et d'une déshydratation sévère

OU

- Vous souffrez de diarrhées après avoir été en contact avec un cas suspect de choléra

➔ Isolez-vous, hydratez-vous avec de l'eau potable et appelez immédiatement le 15.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976